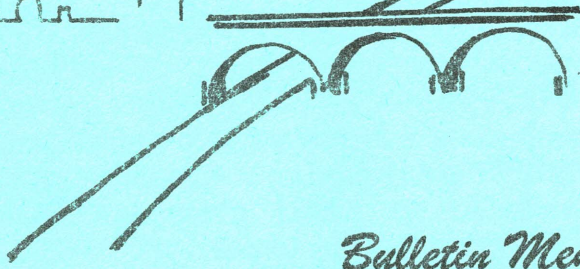


Entre Nous



COMMUNE
DE THIAVILLE SUR MEURTHE

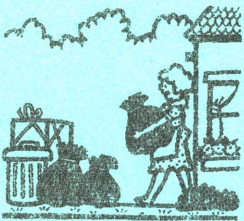
Bulletin Mensuel d'Information

MARS 1998 N°362



EN DIRECT DU CONSEIL

Les élus étaient réunis le 06 mars 1998 et ont délibéré sur les points suivants inscrits à l'ordre du jour. Excusée : Mme MATH. Absentes : Melles DIDIER et SIMON.



1 - S.I.C.T.O.M.

Le Conseil autorise le retrait du Syndicat Intercommunal de Traitement des Ordures Ménagères les Communes de BIONVILLE, PIERRE PERCEE, RAON LES LEAU et RAON SUR PLAINE. Ces quatre Communes font partie de la nouvelle communauté de Communes de Raon l'Etape, créée au 01/01/1998 qui a pris la compétence "Ordures Ménagères" dans ses attributions. Le retrait d'une ou plusieurs Communes du S.I.C.T.O.M. implique que toutes les Communes adhérentes au Syndicat soient consultées et donnent leur avis.

2 - Permanence juridique du C.D.I.F.F. à Baccarat

Le Maire de Baccarat informe les Communes, qu'à son initiative, une permanence juridique est tenue régulièrement à Baccarat par le Centre de Documentation et d'Information des Femmes et des Familles (C.D.I.F.F.). Il précise que 48 % des consultants sont extérieurs à la ville de Baccarat qui jusqu'ici assure seule le paiement de la juriste (125 Frs / heure) et ses frais de déplacement. Il demande donc que soit institué le principe de participation financière des Communes du Canton.

Le Conseil note que la création de ce service, dont personne ne conteste l'utilité, a été décidée par la seule ville de Baccarat, comme d'ailleurs le choix de l'organisme et qu'aucune concertation n'a été engagée avec les autres Municipalités.

Le Conseil estime que ce service aurait dut être proposé dans le cadre du SIVOM.

Dans la situation actuelle de fonctionnement du service, le Conseil refuse toute participation financière. Il est disposé à revoir sa position si le cadre dans lequel existe cette consultation était modifié, selon des modalités à concerter.

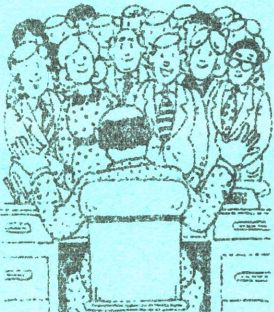
3 - Forêts

Le Conseil autorise le Maire à procéder à la vente des grumes de hêtre des parcelles 7, 17 et 26, le 11 mars 1998 à Baccarat. Total des 3 lots : 140 m³.

4 - Assainissement

Sur proposition de la Commission des Finances qui a examiné les diverses offres bancaires reçues concernant la souscription d'emprunt et prêt relais T.V.A. destinés à financer les travaux d'assainissement 1998, le Conseil prend les décisions ci-après :

- prêt pour travaux de 750.000 Frs : choix du Crédit Agricole de Baccarat - durée : 15 ans - taux fixe de 5,20 %. Montant de l'annuité du remboursement : 72.108 Frs.



- prêt relais T.V.A. de 450.000 Frs : choix du Crédit Agricole de Baccarat - durée : 3 ans. Seuls les intérêts sont à payer la 1ère et 2ème année, le remboursement du capital intervient lorsque l'Etat rembourse la T.V.A. (c'est à dire dans le cas présent en décembre 2000) - taux fixe de 5,06 % - annuité : 22.770 Frs.



5 - Assainissement (suite)

Le Maire donne lecture de la délibération du Conseil Municipal de Lachapelle qui accepte de participer financièrement aux travaux d'assainissement du Pré de la Scie prévus en 1999 et de la connexion de l'égout de Fagnoux au réseau et qui sollicite le raccordement des maisons situées au Pré de la Scie. Un projet de convention définissant les modalités financières de participation, les droits et responsabilités respectives, les conditions de maintenance, entretien, etc... a été approuvée en son temps par le Conseil. La Municipalité de Lachapelle a été saisie pour examen et si besoin est modifications éventuelles à concerter.



6 - Assainissement (suite et fin)

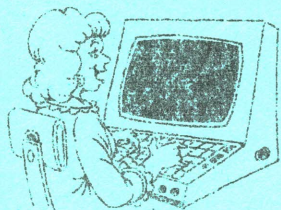
L'appel d'offres relatif à la mission S.P.S. (Coordination Hygiène et Sécurité) relatif à la 2ème tranche (Fagnoux, Scie, STEP) a fait l'objet d'une réunion de la Commission ad hoc. Le cabinet PAVOZ de Crévic a été déclaré adjudicataire au prix de 18.511 Frs H.T. (22.311 Frs T.T.C.).

Le Maire est autorisé à signer les documents utiles.

7 - Opérations budgétaires

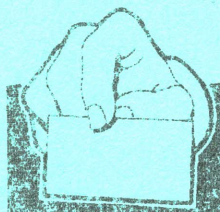
Le Conseil décide que la facture Bloc et Job de 3.111,58 Frs (plaques marines pour le Foyer Rural), 2.215,50 Frs facture BRICOMARCHE (curnulus, béton cellulaire,...) et MAGNUS 2.050 Frs (logiciel) sont à payer en investissement.

Il décide par ailleurs une ouverture de crédits toujours en section d'investissement pour la salle St Joseph (facture : 5.732,28 Frs - Ets BAILLY) d'une part et pour l'éclairage public (solde des honoraires de la D.D.E. : 2.994,16 Frs) réalisé en 1997, d'autre part.



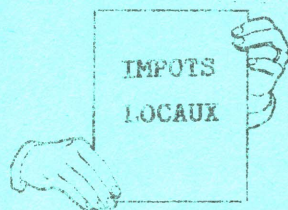
8 - Centre Régional de la Propriété Forestière

Les élections auront lieu en 1999. Une Commission Communale présidée par le Maire est mise en place pour vérifier la liste des électeurs. Le Conseil désigne M. René HIRTZ comme Délégué du Conseil Municipal et propose à M. le Préfet la désignation de M. Claude ODILE comme propriétaire forestier, pour faire partie de ladite Commission.



9 - Impôts locaux 1998

Le Conseil fixe les impôts locaux, pour la part qui revient à la Commune, de la façon suivante :



. Taxe d'habitation :	5,41 %	soit une recette attendue de	99.544 Frs
. Foncier bâti :	6,48 %	soit une recette attendue de	82.037 Frs
. Foncier non bâti :	18,82 %	soit une recette attendue de	14.115 Frs
. Taxe professionnelle :	9,73 %	soit une recette attendue de	115.787 Frs
		Total attendu	311.483 Frs



Par ailleurs, la compensation de l'Etat pour diverses exonérations fiscales sera de 49.474 Frs. Au budget sera donc inscrit un total de 360.957 Frs (311.483 Frs + 49.474 Frs).

Bien évidemment, il appartient aux Services Fiscaux de répartir ces diverses taxes sur l'ensemble des contribuables selon la réglementation en vigueur. Par ailleurs, il est précisé que les impôts versés au Département sont fixés par le Conseil Général et que ceux payés à la Région sont fixés par le Conseil Régional.

En ce qui concerne la part revenant à la Commune, les élus thiavillois ont limité la hausse à 2 %, chiffre proche de celui du taux d'inflation des douze derniers mois.

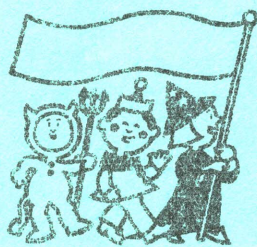
10 - Divers

Le Maire fait le point des travaux en cours. Il donne lecture d'une lettre de la D.D.E. 88 qui refuse une signalisation améliorée de notre Commune depuis la mise en service de la 2 x 2 voies. Il informe les élus du projet de réunion en notre Commune en juin 1998, des personnes de France et de l'Etranger portant le nom de THIAVILLE, des travaux décidés par EDF pour renforcer la ligne Fagnoux vers la Maison Forestière de Cenimont,...



Il répond ensuite aux questions et lève la séance à 23h50.

PROCHAINES MANIFESTATIONS



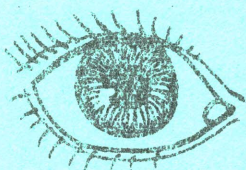
15 mars	Concours de cartes	Canal Myrtille	Annexe F.R. Thiaville
18 mars	Carnaval des enfants	A.C.E.	Annexe F.R. Thiaville
03 avril	Ruche enfantine	Jeunesse Loisirs	Annexe F.R. Thiaville
au			
16 avril			
30 avril	Bal du Muguet	Ass. Familiale	Foyer Rural Thiaville

CLIN D'OEIL

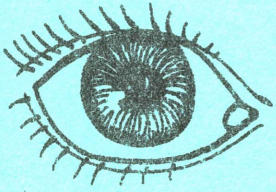
"Apprendre à mourir ? Et pourquoi donc ? On y réussit très bien dès la 1ère fois !"
CHAMFORT

"Lorsque ma femme me fait un cadeau, j'ai deux surprises : d'abord le cadeau ensuite le prix à payer !"
DONNAY

"Des enfants ? J'aime mieux en commencer cent que d'en finir un seul !"
Princesse MATHILDE



"La méningite, on en meurt ou on en reste idiot. Je sais de quoi je parle, je l'ai eue"
Mac MAHON



"J'ai raté mes deux mariages. Ma première femme est partie, la seconde est restée !"

"L'institutrice questionne Paul : si ton père achète huit bouteilles de whisky à cent francs, combien cela lui fait il ?

- Paul : environ quatre jours madame".

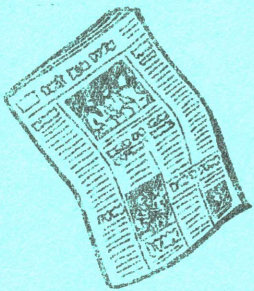
VOIE RAPIDE



Il nous est rapporté que le mercredi 11 février, vers 11 heures, trois jeunes de 8 à 10 ans, à priori de Thiaville, déambulaient sur la chaussée de circulation de la voie rapide sens Baccarat vers Raon, provoquant klaxons intempestifs, freinages brutaux, changements de voie inopinés chez les automobilistes afin de les éviter. On frémit à l'idée de ce qui aurait pu arriver à ces jeunes inconscients. En attendant la pose d'une clôture, il est vivement demandé aux parents de sensibiliser leurs enfants sur les risques encourus. Il y va de leur vie !

VISITEURS MALVEILLANTS

Extrait d'un article paru le 12/02/1998 dans la "Liberté de l'Est" où nombres de problèmes ont été constatés sur SAINT DIE et ses environs :



"Avant d'ouvrir votre porte, ouvrez l'oeil. Identifiez vos visiteurs à l'aide de l'oeilleton ou d'un entrebâilleur de porte. Méfiez vous des individus utilisant les qualités d'agent E.D.F., G.D.F., FRANCE TELECOM, du Service des Eaux, de la police, des pompiers, etc... pour s'introduire chez vous. Les vrais agents sont munis d'une carte professionnelle officielle. Demandez la. Dans le doute, n'ouvrez pas et téléphonez à la Gendarmerie aussitôt.

Par ailleurs, même à Thiaville, ne laissez pas votre clé de contact au tableau de bord de votre véhicule, ne vous absentez pas, même pour une court instant, sans fermer portes et fenêtres et pensez que les vols dans la journée, sont plus nombreux que ceux de nuit !



PERMIS DE CONSTRUIRE

Une demande de permis relatif à la construction d'une maison d'habitation a été déposée par M. Alain DURAND - 6, rue de la Gare, lieu de construction : rue des Vosges à Thiaville sur Meurthe.

PERMANENCE O.P.A.H.

La prochaine permanence de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat aura lieu en Mairie :

le vendredi 27 mars 1998 de 15h15 à 16h00

O.

P.

A.

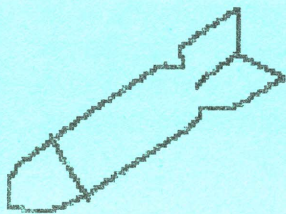
H.

Propriétaires occupant et propriétaires louant leur immeuble (ou un appartement) sont directement concernés s'ils envisagent d'effectuer des travaux en 1998 ou 1999. Des aides financières substantielles peuvent vous être accordées. Renseignez-vous, cela n'engage à rien et peut rapporter gros !

ENGINS DE GUERRE

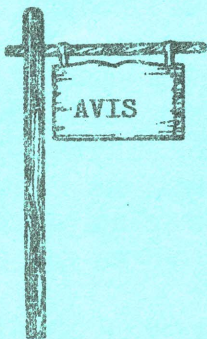
Une grenade non dégoupillée de la dernière guerre vient d'être mise à jour dans la ruelle derrière l'église ce qui prouve bien pour ceux qui en douteraient encore que Thiaville n'est pas épargné. Le service régionale du déminage a été aussitôt avisé.

Si vous découvrez de tel engins (obus, grenades, mines, etc...) surtout n'y touchez pas et prévenez aussitôt la Mairie. Mettez en garde également vos enfants.



TOMBE A L'ABANDON

La concession perpétuelle achetée le 20/09/1882 par M. Edouard FAILLY est à l'état d'abandon. Il est demandé aux hypothétiques successeurs ou descendants de se manifester en Mairie avant le 24/04/1998 - 10 heures - date d'établissement prévue pour constater l'abandon et terminer la procédure de reprise de la concession par la Commune.



GENDARMERIE

Nous apprenons la nomination comme Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Baccarat de M. Bortolo BERTACCO, avec le grade d'Adjudant Chef. Il commandait jusqu'alors la Brigade de Recherche Départementale de Bar le Duc. Nous lui souhaitons une pleine réussite, beaucoup de satisfaction dans ses nouvelles fonctions et une cordiale réussite.



ATTENTION : TRAVAUX

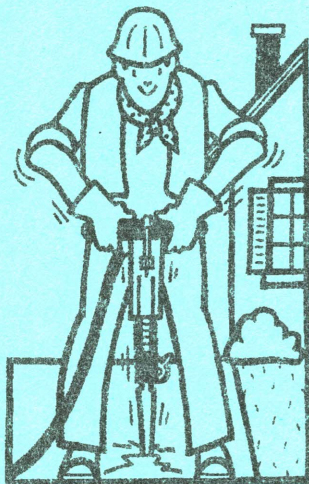
L'Entreprise CHIARAVALLI démarre les travaux de la 1ère phase de l'assainissement. Ce vaste chantier affectera essentiellement la rue des Vosges, de la Libération, de l'Eglise, de la Gare et Pierre Pierron.

La circulation des véhicules et tous engins sera réglée par feux alternés le plus souvent possible. Les interruptions totales de circulation seront exceptionnelles et annoncées dans toute la mesure possible. Des fouilles parfois très profondes seront réalisées et des mouvements d'engins et camions seront donc obligatoires.

Il est demandé à tous les usagers du secteur :

- de redoubler de prudence dès l'approche et dans le chantier,
- de respecter scrupuleusement les feux et la signalisation,
- d'éviter dans toute la mesure du possible le stationnement des véhicules à proximité des travaux,
- de faire preuve de courtoisie et parfois d'un peu de patience vis à vis des ouvriers de l'Entreprise, laquelle de son côté s'efforcera de prendre toutes mesures utiles pour limiter la gêne au maximum.

Il est rappelé enfin que le chantier, selon la réglementation en vigueur est interdit au public et il est vivement recommandé aux parents d'attirer l'attention de leurs enfants sur cet aspect.

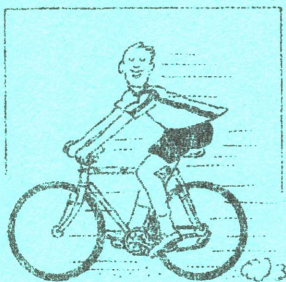


COURSE CYCLISTE

Le 19 avril 1998 vers 16h45 - 17h00 venant de Ste Barbe via Fagnoux - Rue du Moulin - Rue d'Alsace - Rue des Vosges vers Raon l'Etape aura lieu la course cycliste "Prix du Crédit Agricole" organisée par M. Roger IDOUX, Président de l'Association "Cercle Sportif Artistique Raonnaise".

L'organisateur prévoit des signaleurs à proximité du café du Moulin et au passage à niveau.

Soyez prudents et venez nombreux applaudir ces sportifs.



COLLECTE DE VETEMENTS USAGES

Le LIONS CLUB de LUNEVILLE organise une collecte de vêtements et textiles usagés le samedi 28 mars 1998 au sein de notre Commune. Des sacs plastiques destinés à cet effet sont joints avec l'ENTRE NOUS de ce mois. Ces sacs pourront être déposés en dessous de l'abri bus situé en face de la Mairie ou devant votre domicile. Le ramassage s'effectuera dans la journée à partir de 8h30 du matin. Par avance, nous vous remercions pour votre contribution.



ON NOUS PRIE DE FAIRE PART



FOYER RURAL :

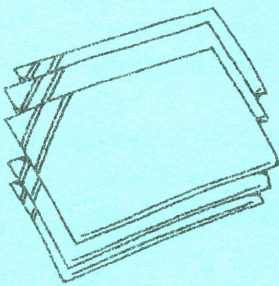
Le 22 mars, le Foyer Rural participera au défilé du Carnaval de Raon l'Etape. Si vous désirez nous accompagner, vous pouvez nous le faire savoir en contactant Mme PICARD Marie Claire. Venez nombreux...

FOYER RURAL (suite) :

Appel aux anciens membres Foyer Rural (et autres personnes de Thiaville)

Nous sommes à la recherche d'anciennes photos et documents concernant les prestations du Foyer Rural. Nous serions heureux de les posséder pour célébrer les 40 ans du Foyer.

Vous pouvez nous communiquer vos photos en contactant M. PICARD Jean Yves ainsi que les autres membres du bureau.



- PICARD Marie Claire
- BERNARD Philippe
- DEBRAY Thomas
- MICHEL Estelle

Nous vous remercions d'avance.

SAPEURS POMPIERS :

Cette année encore les Sapeurs Pompiers ont participé au Cross d'Arrondissement qui s'est déroulé le 15 février 1998 à Cirey sur Vezouze.

Résultats :

Catégorie Seniors : 54 participants sur 10 km

- | | | |
|--------------------|-------|----------|
| - SEYER Alain | 5ème | en 52'15 |
| - CUNY Jérôme | 15ème | en 59'27 |
| - KOFFOLT Michel | 32ème | |
| - GEORGE Dominique | 45ème | |

Catégorie Vétérans 1 : 16 participants sur 6 km

- | | | |
|------------------|-------|----------|
| - ZINUTTI Gilles | 10ème | en 35'58 |
|------------------|-------|----------|



Directeur : Michel JACQUEL

Dépôt légal : 328/80 Imprimerie : Mairie de THIAVILLE

COMITE DES FETES - VIDE GRENIER

Le dimanche 24 Mai 1998 aura lieu un "vide grenier" dans notre village de 8h00 à 19h00 (buffet - buvette seront sur place). Le déballage se fera dans les rues suivantes :

- rue de la Libération
 - rue de la Gare
 - rue de l'Eglise
 - rue des Vosges
- (depuis local des pompiers jusqu'au STOP).

Mise en place des exposants à partir de 6h00 du matin.

Cette manifestation, sous couvert du Comité des Fêtes, demande une organisation qui nécessite dès maintenant une réservation de votre part si votre intention est d'y participer.

Les inscriptions arrivent, il est donc impératif pour les riverains de nous confirmer avant le 30/03/98 s'ils souhaitent ou non réserver un emplacement devant leur maison, après cette date ces emplacements seront attribués à d'autres demandeurs. (village et extérieur);

Rappel : Les réservations se feront au fur et à mesure des inscriptions. Pour ce faire, il sera nécessaire de nous apporter une pièce d'identité (obligation faite par la réglementation en vigueur). Le montant du règlement du ou des mètres linéaires réservés sera encaissé par la même occasion (20 Frs / ml - minimum : 2 ml).

Pour confirmer votre inscriptions, veuillez remettre le bulletin ci-joint à Mesdames HYPOLITE ou ZINUTTI accompagné de votre règlement.

Informations :

- Le Comité des Fêtes recherche une ou deux personnes afin d'assurer en alternance pendant cette journée la garde et le nettoyage des toilettes du Foyer Rural (Horaires prévus : 9h00 - 19h00)

Les personnes seront rémunérées.

- Il est rappelé aux habitants des rues concernées par ce déballage que la circulation sera interdite de 8h00 à 19h00.

- Les entrées de garage ne seront pas occupées par les exposants, pour permettre à chacun de sortir en cas d'urgence.

- Des parkings seront prévus à l'extérieur des zones d'exposition.

**Bulletin d'inscription à retourner accompagné du règlement
à Madame HYPOLITE ou Madame ZINUTTI.**

Les chèques seront libellés à l'ordre du : **Comité des Fêtes - Thiaville.**

Les réservations ne seront officielles qu'après règlement.

NOM : Prénom :

Adresse :

Tél. :

Réserve un emplacement de mètres à 20 Frs le mètre linéaire.
(2 ml minimum)

Ci-joint la somme de : Frs

Règlement par chèque n°

Règlement en espèces
(Un reçu sera délivré pour les règlements en espèces)

Signature

P.S. : N'oubliez pas d'apporter la photocopie de votre pièce d'identité (recto - verso).

Une page de notre histoire

Aujourd'hui : **LES NOTABLES** (2ème partie)

LES PITON

Très ancienne famille de Thiaville : l'acte de naissance le plus ancien de la paroisse est celui d'Anne, fille légitime d'Estienne PITON et d'Anne SIMON son épouse, née le 25 mars 1688, baptisée le 26 mars, elle a pour parrain Dominique PITON, pour marraine Manne MARCHAL ; tous deux demeurant à Thiaville".

En 1700, Dominique PITON est tuteur des enfants mineurs de son frère Estienne PITON ; en 1710 des PITON vivent à Fagnoux. Dominique PITON est l'époux d'Anne GEORGEL.

En 1724, Dominique PITON achète avec Antoine GEORGEL des immeubles à la Communauté de Thiaville.

En 1729, Pierre PITON est meunier de Thiaville. Il est fermier des dîmes de Thiaville, La Chapelle et Fagnoux de 1742 à 1750, Maire de Thiaville en 1740.

D'autres PITON sont aussi Maires : Joseph en 1746, 1774, 1780, Nicolas en 1779.

Joseph PITON né en 1731, fils de Pierre et d'Anne VOIRIN est élu en 1787 2ème membre de l'Assemblée Municipale :

"Le second qui a été nommé est Joseph PITON domicilié en cette communauté depuis plus d'un an, âgé de cinquante huit ans et payant pour ses vingtièmes dans icelle la somme cinq livres dix sols et pour sa taille capitation et Accessoires la somme de trente livres onze sols".

En 1790, il est élu Notable de la 1ère Municipalité et Officier en 1791 ; il est élu assesseur du Juge de Paix de Baccarat à la même date.

En 1846, Jean Claude PITON est capitaine de la Garde Nationale de Thiaville après avoir été Lieutenant en 1843.

LES GEORGEL

Très vieille famille de Thiaville originaire de Granges sur Volognes qui a émigré dans la région.

Antoine GEORGEL habite Thiaville vers 1700, né le 19/01/1675 à Granges sur Vologne fils de Nicolas GEORGEL, Greffier à Granges et de Claudette BALLAND. Il a un enfant à Thiaville en 1703. Epoux de Jeanne LITAIZE, c'est le plus gros cultivateur de Thiaville. Il est fermier des dîmes, Maire en 1726, Syndic, Collecteur des impôts. En 1724, il achète des immeubles de la Communauté. Il décède à Thiaville en 1729.

Son frère, Sébastien GEORGEL né à Granges en 1672 épouse en secondes noces Marguerite GAINOT, a un enfant à Thiaville en 1699. Personnage important de Thiaville, il prête en 1722, 300 livres aux Communautés de Thiaville et La Chapelle. Il décède à Thiaville en 1725.

L'oncle des GEORGEL, Jean GEORGEL est moitrier à Mazelures (1639-1694). Il meurt en 1694 à 55 ans.

Deux de ses fils Gérard et Joseph lui succèdent. Ils se marient tous les deux à Gélacourt le 24/10/1702 : Gérard avec Jeanne MATHIEU de Neufmaisons et Joseph avec Marie MARCOT de Thiaville.

En 1705, ils louent pour 9 ans les fermes de Mervaville et en sous-louent la moitié. En 1706, Joseph est censier à Mervaville, en 1707 Gérard l'est aussi.

En 1707, leur soeur Marguerite GEORGEL veuve de Joseph ROUYER domiciliée à Mervaville se remarie à Flin avec Dominique DUPAYS de Baccarat. Leur mère Nicole GERARD meurt en 1709.

Quelques naissances à Mervaville :

1706 : Marguerite fille de Joseph

1707 : Christophe fils de Gérard "Admodiateur à Mervaville"

1710 : Christophe fils de Gérard

1711 : Anne fille de Joseph

1713 : Anne fille de Gérard

1713 : Catherine fille de Joseph.

Les GEORGEL quittent Mervaville pour la Cense de Fagnoux : Joseph est fermier en 1716, Gérard en 1717.

En 1721, ils achètent Fagnoux à la famille HILLAIRE pour 16.000 francs. 16.000 francs barrois = 6.357 livres 3 sols.

Au prix d'achat il y a lieu d'ajouter les frais de vente se montant à 68 livres 11 sols 6 deniers.

(En 1726, un cheval valait 50 à 60 livres, 1 quintal de blé 15 livres).

Les deux frères GEORGEL meurent en 1744.

Fagnoux sera le fief des GEORGEL.

Pierre GEORGEL est Maire de Fagnoux en 1740, 1746, 1754, 1756.

Léopold GEORGEL est petit Bangard en 1737, 1742, 1744.

(cf. : le dossier sur les GEORGEL et les MATHIEU sera traité dans un prochain Entre Nous).

Généalogie des GEORGEL

Jean GEORGEL (1639-1694) époux de Nicole GERARD (1629-1709) moitrier à Mazelures où il meurt. A pour enfants :

Marie GEORGEL (1668-1748) épouse de Joseph MATHIEU (1671-1736).

Nicolas GEORGEL déjà décédé en 1710 époux de Catherine SEVERIN.

Anne GEORGEL (1670-1730) épouse de Dominique PITON (1668-1728).

Gérard GEORGEL (1671-1744) époux de Jeanne MATHIEU (1686-1766).

Joseph GEORGEL (1674-1744) époux de Marie MARCOT (1679-1744).

Gérard et Joseph se marient à Gélacourt le 24/10/1702.

Marguerite GEORGEL (?) veuve de Joseph ROUYER se remarie en 1707 à Flin avec Dominique DUPAYS de Baccarat.

Nicolas GEORGEL (1632-1692) époux de Claudette BALLAND

Maire et Greffier de Granges sur Vologne. A pour enfants :

Claudette GEORGEL (1667-1727) épouse de Claude Joseph BALLAND (1663-...).

Curienne GEORGEL (1670-?)

Sébastien GEORGEL (1672-1725) époux en 2ème nocces de Marguerite GAINOT.

1er enfant à Thiaville en 1699

Antoine GEORGEL, Greffier à Granges en 1692.

Jacques GEORGEL, Régent à Jussarupt en 1692.

Ces deux derniers témoins de l'acte de décès de leur père.

Généalogie des MATHIEU

En 1631, un Demenge MATHIEU de La Neufville est condamné à une amende pour délit forestier. Il en est de même pour le serviteur de Claudon MATHIEU lui aussi de La Neufville.

Demenge MATHIEU (1639-1699) - Marguerite PARISOT (1637-1695).

(Les Sapinières Ste Barbe puis Thiaville où ils décèdent. Ont pour enfants :

Anne MATHIEU (1667-1715) épouse de Pierre SAGARD (1666-1732) à La Chapelle.

Antoine MATHIEU (1668-1736) époux de Marie MOUGEL (1667-1727);

1er enfant à Thiaville en 1692 : Marie.

Joseph MATHIEU (1671-1736) époux de Marie MOUGEL (1668-1748),
Régent d'école à Thiaville - La Chapelle - 1er enfant en 1702 : Marie.

Nicolas MATHIEU (1676-1736) époux Nicole ROUILLON (1680-1742).

Jean MATHIEU (1671-1737) époux de Marie GROSSIER (GROSSIEUR),
marié à Gélacourt en 1705, Garde Forestier vers 1735-40.

Marie MATHIEU marraine en 1715 d'une fille de Jean Claude MATHIEU (?-1709) époux de Françoise HOUILLON (?-1743).

Joseph MATHIEU (Ste Barbe - La Chapelle) --- Joseph MATHIEU (1703-?) -
-- Nicolas MATHIEU (1736-?) --- Jean Baptiste MATHIEU (1769-1834) Les 3 à
Neufmaisons --- François MATHIEU (1807-?) à Neufmaisons puis à Einville ---
François Désiré MATHIEU (1839-?), Cardinal.